



Je suis piéton

Je fais attention à ne pas me mettre en situation de danger.



Je suis cycliste

Je mesure les risques auxquels je m'expose.



Je suis professionnel

Je prends conscience que le gabarit de mon engin et sa vitesse peuvent surprendre les usagers.



Le piéton est l'usager le plus vulnérable de l'espace public mais il peut représenter un danger pour les autres usagers, s'il change de trajectoire ou s'arrête.

Comme le piéton, le cycliste est un usager de la route très vulnérable. Il doit rester vigilant car il peut représenter un danger pour les autres usagers.

Pour exercer son activité en toute sécurité, le professionnel doit pouvoir se déplacer librement sur sa zone de travail. Les dimensions de son engin limitent son champ de vision.



CONSEILS

- ▶ **Je vérifie** que les conditions de visibilité, la distance et la vitesse d'approche des véhicules permettent de traverser sans risque.
- ▶ **Je me positionne** de façon visible.
- ▶ **Je suis attentif aux périodes de forte activité** : vendanges, labours, semis, récoltes...
- ▶ **Je fais attention aux « angles morts »** des engins agricoles, car leur conducteur risque de ne pas me voir.



- ▶ **Je reste attentif** à ce qui m'entoure, je laisse mon smartphone dans ma poche.
- ▶ **Je dois tenir mon chien en laisse** pour éviter tout danger.



CONSEILS

- ▶ **Je vérifie** l'état de mon vélo avant de partir.
- ▶ **Je reste visible** des autres usagers de la route.
- ▶ **Je signale** un changement de direction en tendant le bras pour éviter de surprendre les autres usagers.
- ▶ **En groupe**, je circule en file indienne avec un adulte à l'arrière pour assurer la sécurité des plus jeunes.
- ▶ Je roule **sans slalomer** entre les usagers.
- ▶ **Je m'équipe**.
- ▶ **Je fais attention** aux engins agricoles qui ne me voient pas.



CONSEILS

- ▶ **Je tiens compte** des contraintes d'entretien et de sécurité de mon engin agricole.
- ▶ **Je suis visible** : clignotants, feux de position et gyrophares doivent être propres et en état de fonctionnement.
- ▶ **Je suis attentif** aux autres usagers.
- ▶ **Je signale** tout changement de direction, tout danger temporaire occasionné par l'utilisation de mon engin agricole.



- ▶ **Je vérifie** les équipements de sécurité.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES ET CONSEILLÉS

Gilet rétro-réfléchissant
Obligatoire la nuit (ou par visibilité insuffisante)

Casque enfant (-12 ans)
Obligatoire

Siège enfant adapté (-5 ans)
Obligatoire

Deux freins fonctionnels
Obligatoire

Casque (+12 ans)
Recommandé

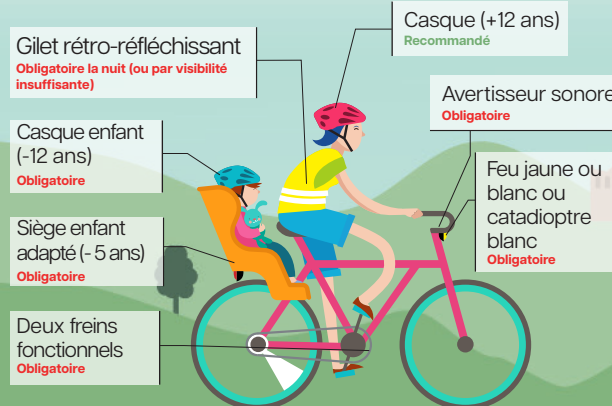
Avertisseur sonore
Obligatoire

Feu jaune ou blanc ou catadioptré blanc
Obligatoire



VISIBILITÉ DU TRACTEUR ET DE LA REMORQUE

Le **gyrophare** permet de signaler la présence du tracteur et de la remorque, notamment en conditions de faible visibilité, afin d'alerter les autres usagers et renforcer la sécurité de tous.



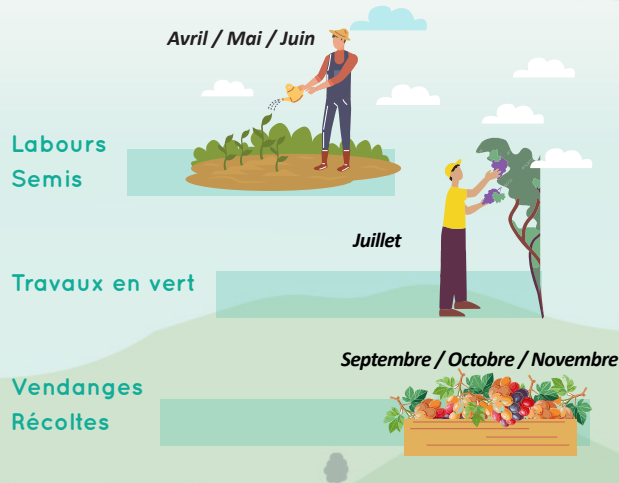


Je suis sur une route ou un chemin partagé

Aujourd'hui, la diversité des modes de déplacement est bien visible dans l'espace public, témoignant du renouveau du territoire vers une mobilité plus durable et un cadre de vie plus agréable pour tous. À travers ce guide, la Communauté de Communes du Pays de Barr souhaite sensibiliser l'ensemble des usagers, piétons, cyclistes et conducteurs d'engins agricoles, au partage harmonieux de la route.

DIVERSITÉ DES FLUX

La circulation des engins agricoles varie selon les saisons et les productions concernées. Les flux s'intensifient au printemps (période des semis et des récoltes), en juillet (travaux en vert) et à l'automne (vendanges).



SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

Nous sommes tous, à un moment ou un autre, des usagers vulnérables de la route.
Ce guide, vise à faire connaître et adopter les bonnes pratiques pour un partage de l'espace public, plus sûr et plus harmonieux pour tous !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un chemin partagé / une route partagée est une infrastructure routière où différents types d'usagers (conducteurs d'engins agricoles, piétons et cyclistes) partagent l'espace.



Une voie verte est un itinéraire aménagé réservé aux déplacements non motorisés tels que la marche, le vélo ou la trottinette. Elle offre un espace sécurisé et agréable pour encourager la mobilité douce et la découverte de la nature.

SCANNEZ-MOI

Rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Barr.



CONTACTEZ-NOUS



Communauté de Communes
du Pays de Barr
57, rue de la Kirneck
67142 BARR Cedex
03 88 58 52 22
contact@paysdebarr.fr



PARTAGE DE LA ROUTE : LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES



Le guide ne remplace pas le code de la route qui doit être respecté pour garantir la sécurité de tous.